



ENJEU - Engagement de la Jeunesse au Sahel

Youth Europe Sahel (YES)

APPEL À PROPOSITIONS

QUESTIONS – RÉPONSES

Pays : Burkina Faso

Intitulé de l'appel à propositions :	Appel à candidatures pour l'identification de 20 associations/réseaux de jeunes bénéficiaires d'une dotation financière à travers un mécanisme de subvention à des tiers pour la mise en œuvre d'actions d'engagement civique
Projet de référence :	« YES/ENJEU : Engagement de la Jeunesse au Sahel », N°PANAF/2023/448-073
Public cible :	OSC/associations/réseaux de jeunes actifs au Burkina Faso
Objet de la note :	Réponses aux questions d'éclaircissement reçues à l'adresse : selection.yesenjeu.acra@gmail.com avant la date limite indiquée dans le cadre de l'Appel susmentionné.

QUESTION 1 :

Où on peut trouver le formulaire pour la demande de subvention ?

Comment se font les dépôts des dossiers ?

Quels sont les dossiers à fournir pour la candidature ?

REPONSE 1 :

L'appel à propositions et les annexes à compléter pour envoyer une demande de subvention sont disponibles dans [cette page](#) et à [ce lien](#).

Le dossier de candidature pour le présent appel doit être composé par les documents suivants :

- Annexe 06 - Formulaire de demande de subvention
- Annexe 07 - budget
- Annexe 08 - liste membres de l'organisation
- Annexe 09 - Fiche entité légal
- Annexe 10 - Signalétique financier
- Annexe 11 - Autocertification gestion des fonds, y compris rapports financiers et narratifs des années 2023 et 2024
- Annexe 12 - Expérience du demandeur
- Un **procès-verbal** de la rencontre/assemblée des membres du Demandeur qui sanctionne la participation à l'initiative et avec la désignation des membres du Comité de Gestion pour la réalisation et le suivi du projet
- Copie du **Statut** du demandeur en français
- Documents qui prouvent l'enregistrement de l'OSC (récépissé du réseau ou Association ou OSC)



ENJEU - Engagement de la Jeunesse au Sahel

Youth Europe Sahel (YES)

- Fiche entité légale remplie (**Annexe 09**) (le demandeur doit être constitué comme OSC conformément à la législation nationale en vigueur au Burkina Faso)

Le dossier de candidature doit être envoyé par mail uniquement à l'adresse selection.yesenjeu.acra@gmail.com. Les documents doivent être envoyés uniquement en PDF. Il est conseillé d'envoyer l'annexe 07-budget aussi en format EXCEL.

QUESTION 2 :

Les associations de jeunes œuvrant dans la promotion de l'agro écologie sont-elles éligibles ?

REPONSE 2 :

Les OSC/associations/réseaux de jeunes qui remplissent tous les critères d'éligibilité listés au **paragraphe 2.1** de l'appel à candidatures peuvent postuler au présent appel à propositions.

En plus, le demandeur doit présenter une proposition de projet dans un ou plusieurs domaines listés au paragraphe **2.2 actions éligibles** du présent appel.

QUESTION 3 :

On peut se candidater à cette offre pour avoir un accompagnement dans le cadre de nos activités ?

REPONSE 3 :

Pour le présent appel, les actions qui sont considérées éligibles sont listées au paragraphe **2.2 Actions éligibles**. De même, les actions qui ne peuvent pas être financées sont listées au sous-paragraphe « **Types d'actions qui ne sont pas éligibles** ».

QUESTION 4 :

Nous sommes intéressés par votre appel à projets mais notre association n'est pas uniquement composée de jeunes. Cependant, elle dispose des objectifs statutaires réservés à la promotion des jeunes et femmes, la bonne gouvernance et la promotion des droits humains. On peut postuler pour cet appel ?

REPONSE 4 :

Les OSC/associations/réseaux de jeunes qui remplissent tous les critères d'éligibilité listés au **paragraphe 2.1** peuvent postuler au présent appel à propositions.

En détail, les critères concernant l'appui à la jeunesse sont les suivants :

- Le **statut** du demandeur doit contenir, parmi ses buts, un soutien à la jeunesse et à la promotion des droits humains comme objectif statutaire.
- Le demandeur doit être une **OSC** ou une **association** des jeunes ou être un **réseau d'associations** de jeunes **établi et enregistré officiellement** au Burkina Faso, ayant une couverture d'action national ou ayant le siège social dans une des zones ciblées par le



ENJEU - Engagement de la Jeunesse au Sahel

Youth Europe Sahel (YES)

projet. A ce propos, l'OSC/association/réseau devra être à mesure de fournir l'attestation d'inscription dans le Registre National des organisations à but non lucratif du Ministère de l'Administration Territoriale et de la Mobilité (MATM). Une **priorité** sera donnée aux organisations/associations/réseaux qui présentent au moins 50% des membres des organes décisionnels avec moins de 35 ans ou au moins 60% des membres de l'organisation/association/réseau avec moins de 35 ans).